



BULLETIN D'INSCRIPTION

BEAUNE NOCT'
Marché Nocturne
Place des Halles
BEAUNE - SAMEDI 17 AOUT 2019

Commerçant

Artisan

(cochez la case correspondante à votre activité)

Société: _____

Type d'activité: _____

Adresse permanente: _____

Tél: _____

Port: _____

Adresse mail: _____

N° RC: _____

N° Assurance et Nom de Compagnie: _____

STAND *(cochez la case correspondante à votre demande et indiquez le nombre de m)*

STAND INTERIEUR

Dimensions: _____ ML

STAND EXTERIEUR

(Aucun prêt de matériel ne sera fait sur les stands extérieurs)

PRET SUR PLACE *(cochez la case correspondante à votre demande et indiquez le nombre)*

TABLES: _____

CHAISES: _____

AVEZ-VOUS UN BARNUM? *(Si oui, remplir les demandes suivantes)*

OUI

Taille: _____

Pieds: CENTRAL

NON

Hauteur: _____

4PIEDS

VOIR CONDITIONS PAGE SUIVANTE

Le tarif est de **5,00€ le mètre linéaire** comme participation à l'évènement et à la communication. Si double ouverture, le prix sera multiplié par 2.
Il est impératif d'envoyer le bulletin complété avant le 30 juin 2019 accompagné du règlement à l'ordre du CFDB à l'adresse ci-dessous

CFDB
25, Rue Henri Dunant
21200 BEAUNE

Documents à fournir

(à vérifier de ces documents valider votre inscription)

1° Immatriculation au Registre de commerce et de sociétés, au Répertoire des Métiers ou Affiliation M.S.A

2° Affiliation à une assurance couvrant votre activité professionnelle

3° Vignette de validité de contrôle pour instrument de pesage

EXTRAIT DU REGLEMENT DE L'EVENEMENT BEAUNE NOCT'

Art.1: L'inscription implique un engagement ferme de la part de l'exposant, en cas d'absence le jour j ou de désistement après le 30/06/2019 il ne sera effectué aucun remboursement

Art.2: L'accueil des exposants se fera à partir de 16h00 et pas avant Le début de l'exposition est fixée à 17h00 Tout exposant devra impérativement se présenter à l'accueil avant de s'installer

Art.3 : Les exposants sont tenus d'accepter l'emplacement qui leur est présenté et qu'ils ne pourront quitter avant 23h Fin de la manifestation

Art.4 : Chaque exposant, à son départ, doit laisser son emplacement propre

Art.5: La participation aux frais couvre uniquement la fourniture d'électricité.

Art.6: Les emplacements ne pourront pas excéder 9 m². Les emplacements sont attribués par le CFDB et les organisateurs feront le maximum pour répondre à vos attentes dans la mesure du possible

Art.7: Le CFDB, organisateur de Beaune Noct', se réserve le droit de refuser une demande non conforme aux objectifs fixés par l'organisation ou pour défaut de paiement ou non présentation des documents demandés.

Tout trouble à l'ordre public sera sanctionné par l'évacuation immédiate du commerçant responsable ainsi que un refus d'inscription pour les prochaines éditions

Beaune Noct' permet aux artisans d'exposer leur savoir faire

Ensemble nous ferons vivre Beaune et le Pays Beaunois.

RENSEIGNEMENTS

CFDB

25, Rue Henri DUNANT

21200 BEAUNE

Mail: laurentgauthier5@gmail.com

Tél: 0661171197 Laurent GAUTHIER

(en dehors des heures de bureau)